

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») régissent la relation commerciale entre la S.A. Studio L'équipe, dont le siège social est situé à Bruxelles Avenue Léonard Mommaerts 6/8 à 1140 Bruxelles, TVA BE 0403.037.869 et en Wallonie Rue de Genval 24 à 1301 Wavre, TVA 0479.856.525 (« **Notre Société** ») et ses clients (le « **Client** ») (conjointement : les « **Parties** »).

Il ne pourra être dérogé aux CGV que moyennant un écrit exprès des deux Parties. L'application de toute autre disposition, communication, négociation ou conditions générales du Client est exclue. Les CGV sont communiquées systématiquement en annexe de toute offre et/ou toute facture et s'appliquent à toute offre de services de Notre Société. Le Client est donc censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses. Elles ne peuvent être contestées en cas de relations commerciales suivies.

2. OFFRES ET PRIX

Les offres et devis sont considérés comme acceptés en cas de confirmation (écrite ou orale) du Client ou commencement incontesté de la mission par Notre Société.

Les offres sont communiquées à titre indicatif, sans engagement et sont toujours révocables par Notre Société aussi longtemps qu'elles n'ont pas été acceptées par le Client.

Leur durée de validité est de 30 jours maximum. Les offres sont établies sur la base des indications données par le Client.

Les prix s'entendent des prix en vigueur au jour de l'offre. Ils sont mentionnés en euros HTVA, hors frais de livraison et hors stockage.

Sans préjudice de l'article 4, les prix sont sujets à révision notamment en cas de modification des instructions du Client et/ou conformément à l'article 17.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Un retard dans la livraison de la commande de produits et/ou services (la « **Commande** ») ne peut en aucun cas donner lieu à son annulation ni au paiement d'une indemnité de quelque nature que ce soit.

Les délais sont prolongés en cas de retard du Client notamment dans la communication à Notre Société d'éléments nécessaires à l'accomplissement de la Commande, dans le renvoi, à Notre Société, de documents ou épreuves corrigées ou dans le paiement du prix/acompte convenu à Notre Société.

4. ANNULATION ET MODIFICATION DE LA COMMANDE

L'annulation ou la modification, totale ou partielle, par le Client de sa Commande après l'acceptation de l'offre conformément à l'article 2 n'est possible qu'avec l'autorisation écrite de Notre Société. La modification demandée et accordée par Notre Société peut entraîner une révision du prix convenu. Toute annulation ou modification, totale ou partielle, sans autorisation écrite de Notre Société oblige le Client à indemniser Notre Société pour (i.) toutes les dépenses et prestations déjà engagées (en ce compris les frais exposés par les fournisseurs) et pour (ii.) au minimum 30 % du prix convenu (HTVA) de la partie annulée ou modifiée. Si un acompte a déjà été payé, celui-ci reste acquis à Notre Société et sera déduit des indemnités dues. Sans préjudice de ce qui précède, toute annulation de réservation de locaux dans les 10 jours ouvrables précédant la date réservée donne lieu à la facturation de 50% du coût de location. Si l'annulation est faite dans les 5 jours ouvrables précédant la réservation, elle est entièrement facturée. Si l'annulation est faite dans les 30 jours ouvrables précédant la réservation, 10% du coût de la location sera facturé.

5. PAIEMENT, PENALITES DE RETARD ET DROIT DE RETENTION

Les factures sont payables au comptant, sans escompte.

En cas de défaut de paiement à la date prévue, Notre Société (i.) se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, sans que cette suspension soit constitutive de faute pouvant entraîner la résiliation à ses torts et (ii.) pourra retenir, en garantie des sommes dues, les éléments, matériels, marchandises et/ou prestations. En outre, le défaut de paiement à la date prévue entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'obligation pour le Client de payer des intérêts de retard conformément à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales outre le droit, pour Notre société, de réclamer une indemnité forfaitaire de 15% de la somme restant à payer, avec un minimum de 250 € par facture. Si à la demande d'un Client, nos factures sont adressées à un tiers désigné par le Client, le Client reste garant du paiement.

6. TRANSFERT DES RISQUES ET FRAIS

Dès l'acceptation de la Commande conformément à l'article 2, les risques sont à charge du Client. La livraison de la Commande – physique ou électronique – se fait aux risques et périls du Client et sous sa seule responsabilité. Les frais de port, d'emballage, de stockage, de livraison et de déplacement sont à charge du Client.

Les marchandises, projets, originaux, clichés, plans, disques durs, fichiers, bandes magnétiques, films et autres documents ou matériaux appartenant au Client et laissés en possession de Notre Société par le Client, qu'ils soient payés ou non, le sont aux risques et périls du Client qui dégage expressément Notre Société de toute responsabilité, notamment en cas de détérioration ou perte, totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit.

7. RECLAMATION

Pour être valable, toute réclamation doit être faite par courrier recommandé ou par mail avec accusé de réception dans les 5 jours calendrier qui suivent la livraison de la Commande. Si le Client néglige de prendre livraison, le délai commence à courir à la date d'envoi de la Commande ou la date d'envoi de la facture, de la note d'envoi ou de tout document similaire. L'absence de toute contestation suivant les règles précitées entraîne de plein droit pour le Client l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la Commande et de la facture.

En tout état de cause, (1.) une latitude de 5% en plus ou en moins concernant la reproduction des densités, contrastes des images et caractéristiques techniques des enregistrements sonores fait partie des tolérances normales ne pouvant donc pas faire l'objet de réclamation et (2.) l'utilisation (partielle ou non) de la Commande entraîne de plein droit l'acceptation de la totalité et exclut toute réclamation ultérieure de quelque nature que ce soit.

Le défaut d'une partie de la Commande ne donne pas droit au Client de refuser la totalité de la Commande. Les réclamations ne suspendent pas les obligations de paiement du Client vis-à-vis d'autres commandes ou parties de commandes.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client garantit être le seul propriétaire, titulaire et/ou cessionnaire de tout contenu ou matériel qu'il fournit à Notre Société dans le cadre de la Commande et que ce contenu n'enfreint pas les droits intellectuels, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers.

Compte tenu de cette garantie, Notre Société est expressément déchargée de vérifier la titularité des droits du Client et la chaîne régulière des droits.

En conséquence, le Client (1.) garantit être titulaire de tous les droits d'exploitation nécessaires notamment les droits d'auteurs, droits voisins et droits de reproduction et de représentation attachés à l'œuvre audiovisuelle concernée pour autoriser les prestations, reproductions, duplications demandées et (2.) s'engage à indemniser Notre Société contre toute réclamation ou action, dont il pourrait faire l'objet, de toute personne généralement quelconque ayant un droit à faire valoir ainsi que de toutes conséquences dommageables et de toutes condamnations éventuelles qui en seraient la suite, de telle sorte que Notre Société ne puisse être inquiétée.

Le transfert de la propriété intellectuelle sur la Commande n'a lieu qu'après le paiement intégral de l'acompte et de tous les montants restants dus, y compris les frais et intérêts éventuels.

9. PROPRIETE MATERIELLE

Le transfert de la propriété matérielle sur la Commande n'a lieu qu'après le paiement intégral de l'acompte et de tous les montants restants dus, y compris les frais et intérêts éventuels.

Le Client reste propriétaire des matériaux qu'il confie à Notre Société dans le cadre de la Commande ; tout comme Notre Société reste propriétaire du matériel, des outils de production, des logiciels ou autres applications ou encore des bases de données et du know how qui auront servi à l'exécution de la Commande.

10. RUSHES, CHUTES ET DOUBLES

Le Client est tenu de reprendre les rushes, chutes et doubles dans un délai de trois mois suivant la sortie de la copie standard. A défaut de signature d'un contrat de stockage dans ce délai, les rushes, chutes et doubles seront automatiquement détruits, sans préavis et à la charge exclusive du Client.

11. COMMUNICATION

Sauf stipulation contraire du Client, le nom de Notre Société sera mentionné au générique (en faisant référence au nom et logo).

Sauf stipulation contraire du Client, Notre Société pourra utiliser la Commande dans toute projection ayant lieu à titre non commercial (not. festival, manifestation professionnelle, projection à titre informatif ou culturel) et reproduire la Commande dans sa bande démo, sur son site internet ou tout espace dédié sur internet (en ce compris les réseaux sociaux).

12. DONNEES PERSONNELLES

Si des données personnelles venaient à être échangées dans le cadre des relations commerciales, les Parties s'engagent à respecter toutes les lois applicables relatives à la protection des données personnelles en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

13. CONFIDENTIALITE

Toutes les informations transférées ou échangées entre les Parties dans le cadre de la Commande demeurent strictement confidentielles, hormis les informations publiques ou les informations qui sont normalement accessibles au public.

14. GARANTIES ET RESPONSABILITE

Le Client apporte toute assistance nécessaire à Notre Société et met à disposition de Notre Société tout ce qui est normalement nécessaire pour assurer l'exécution de la Commande.

La responsabilité de Notre Société relative à tout dommage découlant de la Commande est expressément exclue sauf disposition légale impérative contraire.

Dans le cas où la responsabilité de Notre Société serait retenue, celle-ci ne pourra excéder le prix payé dans le cadre de la Commande.

15. ASSURANCES

Les Parties garantissent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité respective.

16. SOUS-TRAITANTS

Notre société se réserve le droit de faire exécuter tout ou partie de la Commande confiée par le Client au sous-traitant de son choix.

Les CGV restent applicables en cas de sous-traitance.

17. CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Dans le cas où l'exécution de la Commande devient sensiblement plus difficile ou plus lourde pour Notre Société en raison d'un changement imprévisible au moment de la conclusion de la Commande, non-imputable à Notre Société, le Client est tenu, conformément à l'article 5:74 du Code civil, de renégocier de bonne foi les conditions (notamment financières) en vue de leur adaptation, dans un délai raisonnable après que Notre Société ait invoqué cette disposition. Notre Société peut notamment demander une révision annuelle de ses tarifs dans un des cas suivants (1.) Indexation des salaires supérieure à 2%, (2.) Augmentation des coûts énergétiques et/ou des matières premières supérieure à 2%, (3.) Augmentation des impôts locaux et/ou régionaux supérieure à 2%.

Le Client est tenu de se conformer de bonne foi à la demande justifiée de Notre Société dans un délai raisonnable et ne peut refuser qu'en cas de raisons fondées. Les nouveaux tarifs prennent effet immédiatement.

18. FORCE MAJEURE

Est considéré comme cas de force majeure, tout événement répondant à la définition de l'article 5.226 du Code civil et/ou défini comme tel par les Cours et Tribunaux.

Ces événements exonèrent Notre Société de toute responsabilité et nous offre la possibilité de (1.) réduire nos obligations, (2.) annuler la Commande ou (3.) suspendre l'exécution sans que Notre Société ne soit tenue à aucun dédommagement.

Dans tous les cas, les services déjà prestés dans le cadre de la Commande devront être payés et les acomptes payés ne sont pas remboursés.

19. DISPOSITIONS GENERALES

Au cas où tout ou partie de l'une des clauses des CGV serait considérée comme nulle, cette nullité n'affectera pas les autres clauses. Aucune disposition des CGV ne peut être interprétée comme constituant de notre part une renonciation à nous prévaloir d'un droit quelconque ou à exiger des dommages et intérêts.

20. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par le droit belge. Les conflits éventuels découlant de ou en lien avec les CGV relèvent de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux francophones de Bruxelles.